

**Sheppard Pratt Health System –
Patient Financial Assistance Policy – Plain Language Summary
(Police d'Assistance Financière pour Patient – Résumé en langage courant)**

Sheppard Pratt Health System a pour vocation de fournir à ses patients la meilleure qualité de soins et de services. Afin d'aider ses patients et en vue du respect des lois Fédérales ainsi que de celles de l'Etat de Maryland, Sheppard Pratt fournit les informations suivantes sur sa Police d'Assistance Financière (ou FAP).

Éligibilité pour l'Assistance Financière

Selon le Sheppard Pratt FAP, certains patients ne bénéficiant pas d'assurance ou sous-assurés peuvent être éligibles à l'aide financière pour les frais nécessaires d'urgence et médicaux de services hospitaliers. Les patients éligibles pour l'assistance financière selon le FAP seront chargés, pour les soins d'urgence et médicaux nécessaires, des mêmes frais généralement facturés aux patients assurés. L'éligibilité est basée sur le revenu familial brut et la taille de la famille du patient et/ou de la personne responsable. Les critères de revenu annuel utilisés seront de 250% des actuelles directives fédérales relatives à la pauvreté établies chaque année dans le Federal Register. Le capital et les dettes seront également considérés. L'aide financière peut être allouée jusqu'à 100% des frais médicaux chargés.

Application pour l'Assistance Financière

Les patients recherchant l'aide financière doivent remplir un formulaire d'application et fournir la documentation nécessaire ainsi que celle requise par le FAP. Les copies gratuites du FAP et du formulaire d'application sont disponibles aux adresses suivantes :

- Website: www.sheppardpratt.org/patient-care-and-services/resources/financial-support/
- En personne : Chacune de nos locations/bureaux d'enregistrement des patients ; ou
The Conference Center at Sheppard Pratt
6501 N. Charles Street
Baltimore, MD 21204
- Par courrier : Sheppard Pratt Health System
Attn: Financial Assistance
P.O. Box 6815
Baltimore, MD 21285-6815
- Par téléphone : (410)938-3370 ou par appel gratuit au (800)264-0949 ; lundi-vendredi 8:00am à 3:00pm.

Un patient peut obtenir de l'aide pour le remplissage du formulaire en planifiant un rendez-vous avec un représentant de Sheppard Pratt au numéro de téléphone listé ci-dessus ou en visitant le Conference Center à Sheppard Pratt. La traduction du FAP, du formulaire d'application, et de ce Plain Language Summary est disponible sur requête dans les langues suivantes : Chinois, Français, Coréen, Russe, Espagnol, Tagal, Ourdou et Vietnamien. Pour les autres langues, l'assistance pour la traduction peut être disponible sur requête.

Droits du patient

Les patients qui répondent aux critères de l'assistance financière décrits ci-dessus peuvent recevoir l'assistance de l'hôpital pour payer leur facture. Si vous croyez que vous avez été injustement référé à une agence de collecte de fonds, vous avez le droit de contacter le Sheppard Pratt business office au 410-938-3370 ou par appel gratuit au 1-800-264-0949.

Vous pouvez être éligible pour le Maryland Medical Assistance. Fondé conjointement par le gouvernement Fédéral et celui de l'Etat de Maryland, Medical Assistance est un programme qui paie, selon le cas, jusqu'au coût total de la couverture de santé pour les individus à faibles revenus rencontrant certains critères. Dans certains cas, il faut que vous appliquiez d'abord pour cette couverture et que votre application soit rejetée, avant d'être éligible pour l'assistance financière de Sheppard Pratt.

Pour plus d'information concernant le processus d'application pour le Maryland Medical Assistance, contactez localement votre Département de Services Sociaux par téléphone au 1-800-332-6347 ou par internet (www.dhr.state.md.us).

Obligations du Patient

Les patients avec la capacité de payer sont tenus de le faire en temps indiqué. Sheppard Pratt s'efforce de facturer correctement les comptes des patients, et ceux hospitalisés peuvent s'attendre à recevoir une facture détaillée dans les 30 jours qui suivent leur sortie de l'hôpital. La responsabilité incombe au patient de fournir des informations correctes relatives à l'assurance.

Si vous n'êtes pas couvert par l'assurance, nous exigeons que la facture soit payée dans le temps alloué. Si vous pensez que vous êtes éligible pour le Sheppard Pratt FAP, ou si vous ne pouvez pas payer la facture en une seule tranche, vous devez nous contacter comme indiqué ci-dessus.

Si vous ne payez pas votre facture comme convenu, vous pouvez être référé à une agence de collecte de fonds. Il incombe au patient de s'assurer que l'hôpital reçoive des informations complètes et correctes. Si votre statut financier change, vous avez l'obligation de contacter Sheppard Pratt et d'actualiser les informations.

Les médecins qui traitent les patients à Sheppard Pratt durant l'hospitalisation émettent séparément leurs factures, lesquelles ne sont pas incluses dans votre relevé de la facture médicale de l'hôpital.